

Objet : Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces verts (P.A.V.E.) pour l'année 2014



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 79/14

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 23 DEC. 2014

Affiché le : 23 DEC. 2014

L'An deux mille quatorze, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, FERTE, ANGO, SUZE.

PROCURATIONS

Mme LE GUIRIEC	à	M. BERNES
M. SALAÛN	à	Mme SUZE
Mme GIOA-MASSOT	à	M. FERTE
Mme SEIB-TAUPIN	à	M. ANGO

ABSENT : M. LACLAU

SECRETARE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces verts (P.A.V.E.) pour l'année 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658,

Vu la délibération N°61/13 du 26 août 2013 décidant l'élaboration du P.A.V.E.,

Considérant l'obligation de définir un document de programmation sur la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E.),

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N°61/13 du 26 août 2014 engageant la démarche d'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces verts de la commune (P.A.V.E.).

Elle rappelle également que les P.A.V.E. sont établis en fonction des programmes annuels regroupant l'ensemble des opérations favorisant l'accessibilité et inscrites au budget d'investissement et au programme pluriannuel communautaire (P.P.C.).

Il est donc proposé d'approuver le P.A.V.E. de la commune d'Aussonne pour l'année 2014 recensant les opérations inscrites au budget 2014 intégrant des mesures pour favoriser et améliorer l'accessibilité.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics communaux (P.A.V.E.) ci-annexé pour l'année 2014 (cf. annexe).
- De l'autoriser à entreprendre toutes démarches et à signer tous les actes nécessaires à son effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

